

Le programme HIJP

Rapport annuel 2019

Version v1.2

31.01.2020

Jens Piesbergen, Alberto Fabbri

Table des matières

Table des matières.....	2
1 Le programme HIJP en général.....	3
1.1 Comité et direction de programme: continuité en matière de personnel.....	3
1.2 Groupe d'accompagnement du programme HIJP.....	3
1.3 Bureaux: départ de Zurich et nouveaux locaux à Berne.....	3
1.4 Comptabilité, informatique/TIC et système de vidéoconférence.....	3
1.5 Présentations à des autorités judiciaires, organisations et associations.....	4
1.6 Stratégie de communication HIJP, relations publiques et publications.....	4
1.7 Perfectionnement interne en matière de droit pénal et de droit de la procédure pénale.....	4
2 Projets et activités.....	5
2.1 Généralités: nouveaux projets, engagement de personnel et participation à d'autres organes.....	5
2.2 Projet «Traitement des affaires» et «association TD».....	6
2.3 Projet Justitia 4.0.....	6
2.4 Service de coordination ST Surveillance des télécommunications (SC ST).....	7
3 Finances.....	8
4 Perspectives.....	8
Annexe: organigramme.....	10

1 Le programme HIJP en général

1.1 Comité et direction de programme: continuité en matière de personnel

Après les changements enregistrés en 2018, l'année sous revue a été celle de la continuité en matière de personnel pour les deux organes du programme, le comité de programme HIJP et la direction de programme HIJP. Les deux organes ont ainsi pu poursuivre la voie empruntée et s'acquitter de leurs tâches avec la gestion de programme, les divers organes du projet et les partenaires au sein des autorités fédérales et cantonales.

1.2 Groupe d'accompagnement du programme HIJP

Le groupe d'accompagnement HIJP est composé en majorité de personnes et représentants des milieux intéressés qui ne peuvent ou ne souhaitent pas s'engager directement auprès des organes du programme HIJP mais qui ont un intérêt manifeste à ce que le programme et ses projets soient poursuivis. La coopération et l'adhésion sont informelles, ce qui permet d'obtenir le plus rapidement possible une vaste couverture en cas d'intérêt.

Au cours de l'année sous revue, le groupe d'accompagnement s'est réuni à deux reprises. L'idée d'utiliser cette plateforme pour grouper les activités HIJP et favoriser les échanges entre cantons a fait ses preuves. Certains cantons ont saisi l'occasion et informé activement de leurs travaux ou projets, et ils en ont profité pour demander l'avis des participants. Il a souvent été possible d'obtenir ainsi de précieuses indications ou idées pour ses propres activités.

1.3 Bureaux: départ de Zurich et nouveaux locaux à Berne

Les bureaux précédemment répartis entre Zurich et Berne en sous-location auprès de HIP/TIP dans les locaux de la Police municipale de Zurich et du Ministère public de la Confédération à Berne, ont dû être remis pour diverses raisons. D'une part, les locataires ont eux-mêmes déménagé, d'autre part, la gestion de programme HIJP avait l'obligation de trouver de nouveaux locaux en raison des activités de projet en cours et du recrutement prévisible de personnel supplémentaire ainsi que pour des raisons de synergies. Des locaux appropriés ont été trouvés au Nordring 8 à Berne, non loin du Parquet général du canton de Berne, de la Direction de la justice bernoise et de la Police cantonale bernoise, ce qui pourrait permettre d'autres synergies. Les bureaux seront prêts début janvier 2020.

Nous remercions ici nos deux partenaires, HIP/TIP et la Police municipale de Zurich ainsi que le Ministère public de la Confédération, pour leur accueil cordial, leur souplesse, leur pragmatisme et pour leur aide précieuse dans la mise en place logistique du programme HIJP ces dernières années.

1.4 Comptabilité, informatique/TIC et système de vidéoconférence

Le mandat existant avec HIP/TIP a été renouvelé pour les diverses comptabilités du programme HIJP, des projets Traitement des affaires et Justitia 4.0 et de l'association TD. Il s'agissait aussi notamment de ne plus effectuer la comptabilité que par le réseau interne de la Police municipale de Zurich, mais de permettre un accès direct au système aux responsables de projet également. Les tâches quotidiennes concernant le projet et la gestion gagnent en efficacité et la tâche de la comptable elle-même est allégée sur plusieurs points. L'ouverture de comptes bancaires et la reprise de toute l'administration du personnel n'ont que peu progressé au cours de l'année sous revue. Ces questions doivent être abordées en début d'année avec davantage d'attention.

Jusqu'à maintenant, le programme HIJP a adopté une position pragmatique et s'est occupée seule de son infrastructure informatique (ordinateurs portables pour travailler, Sharepoint pour archiver, site Internet et service d'e-mail/agenda auprès de la CCDJP). HIJP étant cependant confrontée à des exigences de plus en plus complexes en matière de sécurité, les responsables HIJP devront se pencher sur l'exploitation ou la sollicitation de prestations informatiques standardisées par des prestataires informatiques connus des

autorités offrant un niveau de sécurité élevé. D'une part, il est prévu à l'avenir d'obtenir les bureaux personnels sous forme de «Managed Service» et, d'autre part, de se connecter à des systèmes d'identification basés sur des droits d'accès (IAM) existants. Cela permet d'une part d'éviter aux collaborateurs de devoir effectuer des travaux techniques mais aussi de mettre entièrement à profit les mécanismes de sécurité informatique disponibles et avérés. Ces travaux sont prévus au cours des premiers mois de l'année 2020, en parallèle à l'extension du personnel.

L'introduction d'un système de vidéoconférence bien établi a permis de traiter plus efficacement les travaux HIJP à proprement parler et les travaux de projet. D'autre part, l'intégration des membres du comité CCDJP et du secrétariat général permet de favoriser une participation moderne à des séances ou entretiens sans nécessité de déplacement. Le système «myJustice» a également été utilisé avec succès lors de l'exercice national coordonné ERNS19. Par ailleurs, certains cantons utilisent le même système pour leurs travaux auprès des ministères publics ou pour l'exécution des peines. myJustice est compatible avec les systèmes usuels d'autres fournisseurs et peut donc être utilisé à large échelle.

1.5 Présentations à des autorités judiciaires, organisations et associations

Au cours de l'année sous revue, des représentants du programme HIJP et notamment du projet Justitia 4.0 ont participé à de nombreuses réunions auprès d'autorités judiciaires cantonales ou d'autres organisations et associations. Les exposés permettent d'expliquer à un groupe plus vaste les motivations et les demandes fondamentales du programme HIJP pour un traitement ininterrompu des processus administratifs, l'échange de données et l'introduction du dossier électronique. Ils servent toutefois aussi à développer les réseaux personnels existants et à préparer de futures possibilités de coopération.

Des interventions ont eu lieu auprès de divers organes de poursuite pénale ou directions de la justice dans les cantons SO, BS, BE, ZH, VS, BL, GR, d'organes des autorités d'exécution des peines de divers cantons ou concordats à Bellinzone et Ageri/ZG, de l'Office de l'auditeur en chef de l'armée, des tribunaux des cantons ZH, AG, GE, du Tribunal administratif fédéral à St-Gall, de l'Académie du ministère public à Lucerne et de l'alliance Tribuna à Stans, lors du SPIK (Congrès de l'informatique de police suisse) à Berne, auprès de SwissMedic à Berne, lors du séminaire juridique annuel à Macolin (organisé par l'association eJustice.CH), et lors du congrès annuel de perfectionnement de la Fédération suisse des avocats FSA à Lucerne. En outre, ces travaux fondamentaux ont été approfondis au cours de séances spécifiques ou d'entretiens bilatéraux, par ex. avec des représentants spécialisés des cantons TG, FR, SZ, SG ou GL.

1.6 Stratégie de communication HIJP, relations publiques et publications

Les relations publiques jouent un rôle de plus en plus important pour le programme HIJP et ses projets. Cet état de fait est pris en compte aux niveaux les plus divers. D'une part, l'élaboration d'une stratégie de communication a été entamée avec le soutien d'une agence RP et, d'autre part, une solution électronique basée sur le principe «push and pull» a été déployée pour consolider la position du bulletin d'information FLASH, tous les articles étant envoyés par e-mail tout en restant accessibles depuis le site web HIJP. La gestion du site web HIJP nécessite de la discipline et de la persévérance. Le site web devrait être amélioré et mis à jour plus régulièrement.

HIJP mise comme précédemment sur des vidéos courtes et claires. Ce média moderne doit permettre d'expliquer à toutes les personnes intéressées un contexte relativement complexe. En outre, la direction de programme vise à inciter les utilisateurs à modifier (quelque peu) leurs comportements, et ce, dans l'optique d'une préparation à des phases de transformation plus importantes. Les vidéos ont été conçues pour les projets Justitia 4.0, Traitement des affaires et, en coopération avec l'association eCH, pour le standard eCH-0051. Elles seront en partie publiées début 2020 seulement.

1.7 Perfectionnement interne en matière de droit pénal et de droit de la procédure pénale

Une formation de base de presque deux jours a été proposée et réalisée pour les collaborateurs HIJP et les collaborateurs du projet Justitia 4.0 du Tribunal fédéral grâce au soutien de l'Académie du ministère public à

Lucerne avec MM. Jürg Sollberger, ex-juge cantonal BE, et Christoph ILL, premier procureur SG. Elle a porté sur le droit pénal et le droit de la procédure pénale. La réunion a eu un franc succès et a facilité la compréhension, pour les collaborateurs HIJP, des demandes des intervenants en matière de procédure d'enquête et d'investigation ainsi qu'en ce qui concerne les procédures principales auprès des tribunaux. Nous remercions ces messieurs pour leur engagement remarquable et leur temps.

2 Projets et activités

2.1 Généralités: nouveaux projets, engagement de personnel et participation à d'autres organes

De concert avec la gestion de programme, la direction de programme examine régulièrement la faisabilité de nouvelles propositions de projets en ce qui concerne la répercussion à l'échelon national, les éventuelles incidences des ressources en personnel, les finances, le planning et d'autres éléments liés au cours de l'année à venir. Compte tenu des deux projets d'envergure Justitia 4.0 et Traitement des affaires, l'accent a été mis sur les propositions de projet ayant un effet à court et moyen terme. Il s'agit en premier lieu de réduire le travail administratif pour le traitement du cas ou de laisser une application s'en charger.

Une telle étape a été franchie avec succès avec le lancement du projet «eRépertoire/ePagination» et l'octroi d'un mandat correspondant. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont prometteurs et indiquent que la période nous séparant de l'introduction de l'ensemble du dossier judiciaire électronique par le projet Justitia 4.0 peut et doit aussi être mise à profit pour franchir des étapes intermédiaires.

D'autres ébauches de projets ont été créées en matière de «Communication de décisions finales» et «Demandes des assurances». En outre, la direction de programme a enregistré les premières expériences de certains Corps de police cantonaux et ministères publics en matière de signature électronique, réalisé une présentation correspondante à l'assemblée des délégués de la CPS à l'automne 2019 et recommandé son adoption. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la communication électronique avec les tribunaux et autres autorités (LCCA) tiendra certainement compte de cet état de fait; cela pourrait même se produire avant en raison des modifications d'autres actes normatifs.

Sur demande de la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP) et du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), le projet «Système d'information dans l'exécution des peines» a été approuvé lors de l'assemblée d'automne 2019 de la CCDJP. Dans le cadre d'un groupe de travail, HIJP avait participé de manière déterminante en 2018 à l'élaboration des bases de ce projet et aura une fonction de pilotage dans le cadre de l'avant-projet et jouera un rôle important ultérieurement lors de la phase de mise en œuvre, donc a priori à partir de 2021/2022. Ainsi, la présence de HIJP sera aussi mieux marquée dans le quatrième quart de la chaîne judiciaire pénale, à savoir l'exécution des peines.

HIJP a été invitée à siéger dans divers organes de pilotage du projet de projets très variés à l'échelon fédéral ou cantonal et à influencer ainsi les orientations stratégiques, transposer son expertise et coopérer en termes de coordination. Il s'agit notamment de: comité de pilotage «JusPol» de l'alliance Tribuna avec le canton-pilote LU, comité de programme JoiningForces de MPC et fedpol, comité ST FMÜ-AS (selon la LSCPT), comité du projet stratégique POLSTA de la Confédération et des cantons, comité de pilotage du projet ABP (CCPCS/CPJ/TIP), comité de projet NAPSTRA du Tribunal d'arrondissement de la Ville de Zurich et comité de projet «Nouvelle gestion administrative pour l'exécution des peines» du canton BL.

Durant l'année sous revue, le programme HIJP a consacré ses ressources en personnel à plein temps en priorité au traitement des projets stratégiques Traitement des affaires et Justitia 4.0 ainsi qu'au suivi du projet ST de la Confédération. La meilleure acceptation de nos services, la mise à profit du savoir-faire disponible par les cantons et le nombre croissant des sujets à traiter ont poussé le personnel HIJP aux limites de ses capacités. La définition plus précise des travaux a été abordée et l'octroi de mandats ou le recrutement de spécialistes dans divers domaines spécialisés sont examinés en continu ou demandés par les canaux ordinaires.

2.2 Projet «Traitement des affaires» et «association TD»

Un des objectifs centraux du programme HIJP consiste à faciliter un échange de données sans rupture médiatique entre les autorités de poursuite pénale. A cet effet, tous les étapes nécessaires ont été franchies méthodiquement ces dernières années avec le développement du standard eCH-0051 et l'implémentation de référence du service SanityCheck (SCS). Entre-temps, le projet a franchi deux étapes majeures:

Etape majeure 1 «prêt pour l'application»: avec la publication de la version v2.7 du standard eCH-0051, tous les paramètres spécifiques à la poursuite pénale ont été définis de manière à ce qu'un échange de données sans rupture médiatique soit possible dans les deux sens (par ex. police <-> ministère public). Une Police cantonale peut ainsi remettre au Ministère public concerné un rapport d'incident sous forme de fichier XML avec quelques pièces jointes et recevoir à son tour d'autres étapes de procédure correspondantes pour mise en œuvre. Les résultats sont eux aussi transmis en retour par voie électronique. Pour garantir cet échange de données, divers défis ont été relevés, par ex. l'échange des numéros d'identification respectifs (numéro de cas et numéro de dossier), la définition des confirmations spécialisées qui déterminent la responsabilité pour la prochaine étape de procédure. Les standards et mesures d'assurance-qualité sont actuellement appliqués dans les cantons-pilote SG et LU. Les expériences qui en résultent sont intégrées continuellement au processus de développement ultérieur.

Etape majeure «Intégration du casier judiciaire, NewVOSTRA»: l'échange de données électronique complet entre les autorités de poursuite pénale et les tribunaux avec le nouveau casier judiciaire NewVOSTRA sera fondé sur eCH-0051. Des saisies manuelles seront toutefois encore possibles en ce qui concerne le casier judiciaire. Après consultation d'experts de la Haute école bernoise, une solution a été esquissée pour l'intégration au standard eCH-0051 des paramètres spécifiques au domaine judiciaire et les possibilités d'utilisation des structures disponibles. Pour cela, il faut éviter qu'à l'avenir des standards différents soient utilisés et préservés dans les échanges avec les registres. Ces travaux seront poursuivis en 2020 et devraient prendre fin avec la publication d'une nouvelle version du standard en juin 2020.

Toutefois, il semble également que le standard eCH-0051 appliqué jusqu'à maintenant devra être repensé à moyen/long terme afin de pouvoir répondre aux exigences futures. Ces travaux seront conceptualisés et entamés en 2020 avec HIP/TIP et le groupe spécialisé eCH-0051 de l'association eCH.

En outre, la relation avec le groupe spécialisé eCH-0051 et donc l'influence d'autres éléments doivent être tirées au clair. L'association eCH opère actuellement de manière autonome par l'intermédiaire de son groupe spécialisé et de manière indépendante du projet Traitement des affaires sur le plan institutionnel. La synchronisation thématique est assurée par le seul président du groupe spécialisé, Martin Page. Il est aussi membre actif de la direction de projet Traitement des affaires.

Sur le plan thématique, la direction de projet, sur mandat du comité de pilotage du projet, se charge également d'un concept de gestion des codes en matière de normes comportementales et d'étapes de procédure ainsi que pour garantir les raccordements Sedex pour tous les organes judiciaires.

La direction de projet de l'ensemble du projet HIJP/HIP Traitement des affaires passe en de nouvelles mains début 2020: Jens Piesbergen est remplacé par Albano Bernasconi, dont les expériences réalisées dans le domaine ST bénéficieront à la coopération entre la police et les ministères publics et autres organes de poursuite pénale.

Les cantons adhèrent maintenant successivement à l'association ST fondée au printemps 2018. Les membres du comité de pilotage du projet sont dans le même temps membres du comité de l'association TD.

2.3 Projet Justitia 4.0

Le coup d'envoi de Justitia 4.0 a été donné en février 2019 lors d'une réunion avec des cadres hiérarchiques et spécialisés à Lucerne et lors d'une manifestation similaire fin mars 2019 à Lausanne pour les collaborateurs des groupes spécialisés.

Substantiellement, l'équipe de projet, secondée par une centaine d'expertes et experts regroupés dans des

groupes d'experts nouvellement constitués, élabore les futures méthodes de travail numériques afin de formuler les exigences techniques correspondantes pour les futurs objets à acquérir. En outre, les travaux concernant l'architecture, la sécurité informatique et la protection des données, le concept de communication, l'approfondissement des aspects liés au droit des marchés dans ce contexte hétérogène et les aspects de planification du personnel ont bien progressé. Des partenariats ont pu être établis avec les cantons GE, FR, ZH et SG pour réaliser le concept de bac à sable pour certains sujets en lançant des projets correspondants, d'autres cantons ou autorités judiciaires étant activement sollicités.

Des visites auprès d'autorités partenaires à l'étranger ou une analyse approfondie de la solution autrichienne permettent de préciser les travaux conceptuels en cours de la direction de projet et de ses divers groupes de travail.

La gouvernance du projet décidée lors de l'assemblée de printemps de la CCDJP le 11 avril 2019 est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019. Le comité de pilotage, en tant qu'organe suprême, a poursuivi les tâches du comité mixte auquel il a succédé et qui a été recomposé, et il a entamé le traitement de la direction et planification financière, de la gestion du risque et de la communication. Au sein du comité de projet nouvellement formé, où les tribunaux sont majoritaires pour des raisons historiques, la CCDJP a nommé aux sièges qui lui reviennent Frida Andreotti, TI (représentation spécialisée CCSPC), Hans-Ruedi Troxler, ZH, et Claudia Wiederkehr, ZH (tous deux représentation spécialisée CPS). La prise de fonction et d'activité de la représentante de la CPS, nommée après une longue recherche, a été reportée en raison d'interprétations divergentes des règles de gouvernance.

Au sein du comité de pilotage, pour la CCDJP/HIJP, Roger Schneeberger, SG CCDJP, en tant que co-président, Michael Lauber, co-président Programme HIJP, et Olivier Jornot, GE, et Michel-André Fels, BE, en tant que procureurs généraux en fonction et représentants SSK/CPS, sont occupés par la réalisation de la vue d'ensemble («big picture»).

2.4 Service de coordination ST Surveillance des télécommunications (SC ST)

Cette activité vise à assurer la protection des intérêts publics en raccordant les cantons aux systèmes de surveillance des télécommunications de la Confédération dans le cadre du programme ST et de l'application technique du côté cantonal. De plus, l'infrastructure opérationnelle correspondante et les prestations administratives sont fournies pour les organes compétents de la LSCPT (loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication). Cela vaut d'une part pour le comité de pilotage ST, le comité ST et le comité d'architecture ST.

Ce dernier en particulier, combiné aux travaux architecturaux de base réalisés à l'occasion de la mise en place du système Base d'information en poursuite pénale (IBS) du programme HIJP, garantit une gestion à moyen et long terme des besoins en matière d'information et des interfaces.

Au cours de l'année sous revue, les travaux du SC ST ont essentiellement porté sur la définition et le lancement d'une nouvelle analyse des besoins et potentiels (ABP) dont réponsa la CCPCS/CPS:

- Dans divers projets du programme ST, les exigences cantonales hétérogènes n'ont pu être formulées que de manière incomplète et n'ont donc pu être prises en compte que de manière insuffisante. Au cours d'une discussion tenue à l'invitation du SG CCDJP avec plusieurs intervenants cantonaux le 16 janvier 2019, il a notamment été constaté que dans le contexte du projet TIC-ProgST-P4-EST (P4-EST), cette lacune devait être comblée au moyen d'une ABP générale dans l'optique du raccordement des cantons au nouveau système d'enquête de la Confédération. Sur la base d'une ABP, les exigences cantonales peuvent être formulées de manière structurée et priorisées au cours de l'étape II du projet mais aussi pour le projet de plateforme de consultation nationale (NAP) et de futurs projets cantonaux et nationaux. En outre, les priorités des étapes de numérisation possibles en matière de ST peuvent être définies de manière appropriée sur la base d'une ABP.
- Dans le cadre de l'ABP, les processus et utilisations du système déterminants pour les autorités pénales cantonales en matière de ST doivent notamment être enregistrées de manière systématique avant d'être consolidées à des fins d'analyse. L'ABP fournira des indications sur les exigences à appliquer à quelle étape du processus et la fréquence des étapes de processus à réaliser. Des différences mais aussi des schémas de procédure typiques sont attendus entre les Corps ainsi qu'au sein d'un Corps,

notamment en lien avec le type de délit. L'ABP doit ainsi mettre en évidence le potentiel de numérisation et les avantages que recèle chaque étape de processus et la charge de travail nécessaire.

L'accord de financement sur 5 ans des cantons pour les deux postes concernés et nouvellement créés à l'époque arrive à échéance fin 2020. Il est envisagé de prolonger les postes, mais éventuellement de revoir leur direction organisationnelle et de définir plus clairement leurs tâches. Des requêtes correspondantes sont en cours de préparation.

3 Finances

La direction de programme HIJP a géré trois budgets pour les projets Programme HIJP, Traitement des affaires et Justitia 4.0 ainsi que celui de l'association «Standardisation du traitement des affaires» au titre de gérant de l'association. La présentation des comptes a été mise en conformité avec les prescriptions du CO. Nous renvoyons notamment aussi à l'annexe aux comptes annuels correspondante.

L'exercice 2019 du programme HIJP affiche en matière de recettes une limite budgétaire plus haute de CHF 949'600 par rapport au cadre de crédit approuvé le 12 avril 2018 par la CCDJP. La raison en est la facturation des travaux du responsable de projet gérés de manière centrale et qui n'ont pour l'heure pas été demandés par défaut au cours du processus d'établissement du budget. Ces recettes supplémentaires sont mises en relation avec des charges correspondantes en matière de salaires et personnel. Au total, le programme HIJP termine avec des charges moindres de quelque CHF 91'000 (9.5%). Les facteurs ci-après y ont contribué de manière déterminante : Octroi de mandats à des tiers, pas de hausse du personnel, loyers et licences logicielles moins élevés, comptabilité plus avantageuse.

Le crédit budgétaire approuvé pour l'exercice sous revue pour le projet Traitement des affaires «TD phase 2» n'a pas été épuisé. Tous les travaux et prestations ont pu être réalisés ou mandatés. Le projet, qui a pourtant enregistré de belles avancées, a pu se dérouler avec des charges de direction de projet nettement moindres que prévu. Au 31.12.2019, il en résulte des charges moindres de 59% environ (budget CHF 249'000, charges moindres CHF ~148'000 env.), qui seront créditées aux cantons pour l'année comptable à venir. Ce net écart est dû au financement des prestations du fournisseur mis à disposition de l'association TD pendant la période précédente qui n'a pas grevé le compte.

Justitia 4.0 termine avec des charges de projet de CHF 1.85 mio. pour des charges moindres de CHF 354'000 env. (~19%), la part budgétaire CCDJP se montant à CHF 925'000. La CCDJP et le pouvoir judiciaire financent Justitia 4.0 de manière paritaire à hauteur de 50% chacun. Le présent résultat peut surtout être expliqué par dépenses inférieures pour des mandats octroyés à des tiers, un lancement retardé des travaux concernant les bacs à sable (qui impactent le résultat) et, dans l'ensemble, par des charges de manifestation moins élevées.

Les coûts dus aux activités du projet ST pour le service de coordination ont été entièrement imputés à la comptabilité du programme HIJP, les salaires ayant été imputés et établis au compte annuel du secrétariat général CCDJP jusqu'à la fin du mandat (2016-2020).

4 Perspectives

Les priorités d'action stratégique du programme HIJP sont claires et se reflètent dans les projets Traitement des affaires avec l'évolution du standard eCH-0051 et Justitia 4.0. Dans ces domaines, les priorités sont comme précédemment fixées par rapport à l'engagement des moyens et des ressources.

La vie continue et les activités et les projets repoussés jusqu'ici au second rang devront être de plus en plus poussés vers l'avant par la direction de programme. Il y a notamment lieu d'accorder une grande attention aux préparatifs de la société d'exploitation Justitia.Swiss du futur portail judiciaire et donc au recrutement du personnel nécessaire. La croissance prévue est aussi source de changements sur le plan administratif ou en gestion du personnel. Des formes d'organisation et réglementation adéquates permettront de relever ces défis avec succès. Il semble désormais évident qu'en matière d'exécution des mesures d'une part, davantage de prestations doivent être fournies et que d'autre part, HIJP doit être mieux perçue et mieux acceptée comme centre de compétences pour les processus et les prestations de conseil informatique en ce

qui concerne les ministères publics.

Annexe: organigramme

Programme HIJP & Projets'20

1.1.2020

